

Bulletin officiel n° 5188 du 28 hija 1424 (19 février 2004)

Arrêté conjoint du ministre de l'énergie et des mines et du ministre des finances et de la privatisation n° 2268-03 du 27 chaoual 1424 (22 décembre 2003) approuvant l'avenant n° 2 à l'accord pétrolier conclu le 5 hija 1421 (1er mars 2001) entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières, représentant le Royaume du Maroc, et les sociétés Energy Africa Morocco Limited et Taurus Oil AB, conclu le 11 chaabane 1424 (8 octobre 2003) entre ledit Office et les sociétés Energy Africa Morocco Limited, Taurus Oil AB et Petronas Garigali Overseas Sdn. Bhd.

Le ministre de l'énergie et des mines, Le ministre des finances et de la privatisation.

Vu la loi n° 21-90 relative à la recherche et à l'exploitation des gisements d'hydrocarbures promulguée par le dahir n° 1-91-118 du 27 ramadan 1412 (1er avril 1992), telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 27-99 promulguée par le dahir n° 1-99-340 du 9 kaada 1420 (15 février 2000), notamment ses articles 4 et 34 ;

Vu le décret n° 2-93 786 du 18 joumada I 1414 (3 novembre 1993) pris pour l'application de la loi n° 21-90 susvisée, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2-99-210 du 9 hija 1420 (16 mars 2000), notamment son article 60 ;

Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'industrie, du commerce, de l'énergie et des mines et du ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme n° 895-01 du 18 moharrem 1422 (13 avril 2001), approuvant l'accord pétrolier conclu le 5 hija 1421 (1er mars 2001) entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières, représentant le Royaume du Maroc, et les sociétés Energy Africa Morocco Limited et Taurus Oil AB, pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures dans la zone d'intérêt dite "Tiznit Offshore", comprenant trois permis de recherche dénommés "Tiznit Offshore I, II et III" situés en Offshore Atlantique ;

Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'industrie, du commerce, de l'énergie et des mines et du ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme n° 733-02 du 28 hija 1422 (13 mars 2002) approuvant l'avenant n° 1 à l'accord pétrolier conclu le 5 hija 1421 (1er mars 2001) entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières, représentant le Royaume du Maroc, et les sociétés Energy Africa Morocco Limited et Taurus Oil AB, conclu le 4 chaoual 1422 (20 décembre 2001) entre ledit Office et les sociétés Energy Africa Morocco Limited, Taurus Oil AB et Petronas Garigali Overseas Sdn. Bhd ;

Vu l'avenant n° 2 audit accord pétrolier, conclu le 11 chaabane 1424 (8 octobre 2003) entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières et les sociétés Energy Africa Morocco Limited, Taurus Oil AB et Petronas Garigali Overseas Sdn. Bhd,

Arrêtent :

Article premier : Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent arrêté, l'avenant n° 2 à l'accord pétrolier conclu le 5 hija 1421 (1er mars 2001) entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières, représentant le Royaume du Maroc et les sociétés Energy Africa Morocco Limited et Taurus Oil AB, conclu 11 chaabane 1424 (8 octobre 2003) entre ledit Office et les sociétés Energy Africa Morocco Limited, Taurus Oil AB et Petronas Garigali Overseas Sdn. Bhd, pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures dans la zone d'intérêt dite "Tiznit Offshore".

Article 2 : Le présent arrêté conjoint sera publié au Bulletin officiel.

Rabat, le 27 chaoual 1424 (22 décembre 2003).

Le ministre de l'énergie et des mines, Mohammed Boutaleb.
de la privatisation, Fathallah Oualalou.

Le ministre des finances et

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du "Bulletin officiel" n° 5185 du 18 hija 1424 (9 février 2004).